

*Questions orales*

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député connaît, j'en suis certain, la façon habituelle de procéder. Les habitants de la Saskatchewan qui estiment avoir été particulièrement frappés à cause des conditions météorologiques—puisqu'en l'occurrence il s'agissait surtout du temps—doivent s'adresser d'abord au gouvernement de la Saskatchewan. Si cette province—et il en irait de même dans le cas d'une autre province—estime que les dégâts sont trop importants pour qu'elle puisse en porter le fardeau toute seule, elle doit alors, conformément à notre système, demander au gouvernement fédéral de partager les responsabilités. Jusqu'à présent, je n'ai reçu aucune demande en ce sens du gouvernement de la Saskatchewan. Je crois d'autre part que le sénateur responsable de la Commission du blé doit se rendre dans cette région cette semaine pour faire une inspection et écouter les gens qui veulent formuler des plaintes, comme le député l'a déjà certainement fait.

**M. Korchinski:** Le ministre sait parfaitement que le Programme spécial de relance relève uniquement du gouvernement fédéral. Il n'a pas besoin de la participation d'une province dans ce cas précis.

## LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage de modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, étant donné que le sénateur responsable de la Commission du blé a laissé entendre que c'était une possibilité? Le gouvernement envisage-t-il de proposer des modifications immédiatement, sans attendre une province, compte tenu de la situation qui existe à l'heure actuelle? Le ministre peut très bien agir immédiatement s'il le désire.

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répondre au député qui vient d'insinuer que nous avons changé les mesures que nous offrons aux citoyens. Ces mesures existent depuis des années au Canada. S'il existe une assurance-récolte pouvant couvrir la destruction éventuelle d'une récolte, ni la province ni le gouvernement fédéral ne participent à ce genre de programme. Le député nous demande de remplacer cela par de nouvelles mesures. Si l'on n'élimine pas l'assurance-récolte, il est évident que la province ne nous demandera pas de l'aider à assumer une partie des pertes dues aux conditions météorologiques.

Quant à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, je peux confirmer que nous sommes en train de la revoir. Nous n'avons pas fini d'étudier les propositions présentées par de nombreuses personnes, dont les députés des deux côtés de la Chambre, au sujet de la façon dont il faudrait modifier la loi pour la rendre plus réaliste. Je n'ai pas encore reçu le rapport final de mon ministère à cet égard. Si l'on décide finalement de modifier la loi, je suis certain que le député s'entendra avec ses collègues pour faire adopter le projet de loi très rapidement au moment où il sera présenté à la Chambre.

\* \* \*

## LES PÊCHES

## LA FAÇON DONT LES BANQUES TRAITENT LES PÊCHEURS DE LA CÔTE OUEST

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances et

concerne les pêches de la côte ouest. Le ministre n'est pas sans savoir que les banques à charte de la côte ouest ont pratiquement instauré un régime de terreur à l'intention des pêcheurs de la côte ouest, dont elles saisissent les bateaux, après avoir retenu maisons et autres biens en garantie. J'ai envoyé aujourd'hui au ministre une lettre expliquant comment les banques menacent les pêcheurs dont les bateaux, maisons et autres biens sont hypothéqués, de divulguer des renseignements confidentiels d'ordre financier pour les intimider. Le ministre s'engagera-t-il ici à demander aux représentants des banques de s'enquérir immédiatement de ce qui se passe et de trouver quelque moyen d'aider les pêcheurs pris dans les griffes des organismes probablement les plus puissants au Canada?

● (1450)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je viens de recevoir une copie de la lettre que le député m'a fait parvenir de son pupitre. Je n'ai pas encore eu le temps d'en prendre connaissance, mais je la lirai certes très attentivement. Comme il le sait, nous avons déjà présenté des instances auprès des institutions financières lorsque nous avons le sentiment qu'elles faisaient parfois preuve d'un zèle excessif. J'examinerai sans aucun doute les cas dont il est ici question et je me ferai un grand plaisir d'informer mon ami des mesures qui pourraient être prises.

## L'AUGMENTATION DES COÛTS DES PÊCHEURS

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur le Président, je suis sûr que pour les intéressés, le zèle excessif ne pouvait signifier que le règne de la terreur au cours des trois dernières années. L'un des graves problèmes dans le secteur des pêches de la côte ouest est la montée croissante des coûts qui résulte de la majoration, par le gouvernement fédéral, des taxes sur le carburant, des taux d'intérêt et des frais de mouillage, et de toute une série de complications financières qui sont le fait du gouvernement fédéral.

La taxe d'accise va bientôt passer de 9 à 10 p. 100. Le ministre voudrait-il promettre à la Chambre de ne pas l'augmenter et même de la réduire? Va-t-il recevoir une délégation de pêcheurs pour entendre des instances sur ces questions et sur les allègements financiers que pourrait proposer le prochain budget? Voudrait-il, aujourd'hui, à la Chambre, prendre ces engagements envers les pêcheurs?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le NPD aurait eu une influence très heureuse sur le freinage des coûts au Canada s'il avait appuyé les programmes que le gouvernement fédéral a proposé pour réduire l'inflation, particulièrement celui des 6 et 5 p. 100 auquel il s'est systématiquement opposé, et qui a fortement contribué à ralentir l'inflation au Canada.

Pour ce qui est des instances du député sur la taxe d'accise, je dois lui dire que le projet de relever la taxe se trouvait dans mon budget d'avril dernier que le Parlement a approuvé. L'argent perçu servira à financer les projets spéciaux de relance qui se réalisent partout dans tout le pays, y compris en